

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 3 juin dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs de sa compétence. **Zoom sur certains d'entre eux (liste non-exhaustive) soutenus par le Département :**

FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL

Lors du vote du budget 2022, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de **7,15 M€ au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR)**. Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

CANTON DE LA HAUTE-BIGORRE

Les communes du canton de la Haute-Bigorre bénéficient d'une aide du FAR de 174 420 € dont, à titre d'exemple :

- **18 000 € attribués à la commune de Campan** pour la rénovation du patrimoine communal (musée, école, logement).
- **9 661 € attribués à la commune d'Ordizan** pour la rénovation énergétique de l'école.
- **16 000 € attribués à la commune de Pouzac** pour des travaux de voirie.

CANTON NESTE AURE LOURON

Les communes du canton de Neste, Aure et Louron bénéficient d'une aide du FAR de 725 604 € dont, à titre d'exemple :

- **19 200 € attribués à la commune d'Aulon** pour la rénovation d'un appartement en colocation pour un travailleur saisonnier.
- **21 600 € attribués à la commune de Bordères-Louron** pour des travaux de réhabilitation suite aux derniers épisodes torrentiels.
- **24 000 € attribués à la commune d'Escala** pour la revalorisation des abords de la mairie et de la salle des fêtes.
- **22 100 € attribués à la commune de Labastide** pour des travaux d'aménagement de chemins communaux et d'embellissement de l'entrée du village.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

CANTON LOURDES 2

Les communes du canton de Lourdes 2 bénéficient d'une aide du FAR de 352 000 € dont, à titre d'exemple :

- **11 054 €** attribués à la **Commission syndicale de la Vallée de Castelloubon** pour la rénovation du bâtiment de la Maison de la Vallée.
- **16 000 €** attribués à la **commune de Lugagnan** pour l'aménagement de la place de la gare.
- **5 900 €** attribués à la **commune de Sère-Lanso** pour la rénovation énergétique de deux logements.

CANTON VALLÉE DE LA BAROUSSE

Les communes du canton de la Vallée de la Barousse bénéficient d'une aide du FAR de 673 500 € dont, à titre d'exemple :

- **20 000 €** attribués à la **commune d'Anères** pour la construction d'un atelier de services publics.
- **20 000 €** attribués à la **commune d'Esbareich** pour la rénovation de trois gîtes communaux.
- **7 000 €** attribués à la **commune de Montserié** pour des travaux sur bâtiment et le financement d'études archéologiques.
- **12 652 €** attribués à la **Commission syndicale pastorale forestière de la Vallée de la Barousse** pour des travaux d'enrochement sur la route du col du Mourtis.

CANTON VIC-EN-BIGORRE

Les communes du canton de Vic-en-Bigorre bénéficient d'une aide du FAR de 371 250 € dont, à titre d'exemple :

- **19 845 €** attribués à la **commune d'Artagnan** pour des travaux d'enfouissement de réseaux et de voirie.
- **22 000 €** attribués à la **commune d'Oroix** pour la restauration intérieure de l'église.
- **13 054 €** attribués à la **commune de Talazac** pour des travaux hydrauliques.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR AGRICOLE : 196 300 € ATTRIBUÉS

- **31 800 € € attribués pour la promotion du terroir des Hautes-Pyrénées** lors de salons agricoles régionaux et internationaux.
- **60 000 € attribués à des associations d'éleveurs pour soutenir les filières locales :** élevages bovins, ovins, Poule Noire d'Astarac-Bigorre, châtaigne des Pyrénées...
- **8 000 € attribués pour le soutien aux CUMA** (coopérative d'utilisation de matériel agricole).
- **16 000 € attribués au Groupement d'Agriculture biologique des Hautes-Pyrénées** pour le développement du bio.
- **18 000 € attribués pour l'aide au remplacement des agriculteurs.**
- **62 000 € attribués pour le soutien aux projets d'équipements et de modernisation**

SOLIDARITÉS SOCIALES

SOUTIEN A LA PARENTALITÉ : DES FAMILLES ACCOMPAGNÉES POUR CONSTRUIRE UN PROJET DE VACANCES

Le Département et la Caisse d'Allocations familiales (CAF) travaillent ensemble à une action de soutien à la parentalité en accompagnant **un projet de vacances en famille**. Dans un contexte de situations familiales et économiques de plus en plus fragiles, **le projet vacances est un outil de prévention et d'insertion sociale qui mobilise les parents**.

Tout au long de l'année, **les familles éligibles élaborent un projet de vacances en étant accompagnées par les travailleurs sociaux du Département et de la CAF**. Les familles travaillent à **la gestion du budget, la logistique, la mobilité, la recherche, le tri d'informations et la communication**. Le projet vacances permet ainsi aux familles de **créer un moment d'échange et de resserrer les liens**.

- **77 familles sont accompagnées dans le cadre du projet vacances en 2022.**
- **La participation financière du Département s'élève à 25 000 €, soit 40 % du cout total de l'opération.**

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesses@ha-py.fr